



Tél. 05 61 81 61 42  
Fax 05 61 81 59 59

## COMpte Rendu DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018 A 20h00

L'an deux-mille-dix-huit, le jeudi 27 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

**Présents :** MOUYON Bruno - HAMON Alain - POUZAC Michel - BENETTI-BRENOT Benjamin - ASTIE Cédric- BARON Alain - MOLAS Jean-Robert- BICARD Dominique - DANIAU Jean-Louis- GLEYZES Frédéric.

**Absents :** LAFONT Yves - JAN Emeline- ALASSET Mathieu

**Secrétaire de séance :** MOUYON Bruno.

### Ordre du jour :

#### **1/ECOLE ET PERISCOLAIRE:**

- Aide exceptionnelle pour la classe découverte
- Problématique de la cabane dans la cour
- Association des enfants délégués pour les futurs aménagements dans la cour
- Création d'un comité de suivi concernant la mise en place de la nouvelle politique tarifaire
- Analyse de l'air dans les locaux scolaires

#### **2/SECURISATIONS DIVERSES:**

- Bilan de l'inspection des installations de loisirs par le bureau de contrôle
- Convention d'entretien pour le Citystade
- Sécurisation de l'aire de jeux
- Arrêté réglementant l'utilisation du parc de loisirs
- Sécurisation d'une partie de la main courante à l'arrière de la salle des fêtes

#### **3/POOL-ROUTIER:**

- Choix Des Prochains Travaux
- Proposition De Demande Financière Pour Le Prochain Pool-Routier

#### **4/ RH:**

Secrétaire de mairie en service pour 6 mois par le biais de Missions Temporaires le temps de définir et acter le RIFSEEP et pourvoir le poste par un titulaire

#### **5/TRAVAUX DIVERS:**

- Mur Du Cimetière
- Horloge
- Entretien Du Village

#### **6/AMENDES DE POLICE 2019:**

- Budget 2019
- Chemin Piétonnier Arrêt De Bus

#### **7/SDEHG:**

- Présentation Des Projets
- Proposition De Validation

#### **8/ QUESTIONS DIVERSES.**

La séance est ouverte à 20h05.

#### **1/ECOLE ET PERISCOLAIRE:**

##### ➤ **Aide exceptionnelle pour la classe découverte 2019:**

Monsieur le Maire fait le rappel de la participation de la mairie à la classe découverte en 2018. Dans le cadre du nouveau projet en 2019, l'école demande une nouvelle participation de la mairie pour un séjour de 3 jours/2 nuits à Lapouzaque dans le Tarn sur le thème de l'environnement et de l'économie d'énergie pour les élémentaires (soit 56 élèves : CP, CE1, CE2, CM1, CM2).

Au regard du projet et du budget ainsi que des efforts partagés avec la coopérative scolaire et dans le cadre de la poursuite d'une politique d'accompagnement des actions en faveur de l'enfance, monsieur le Maire propose une participation de 50 €/enfant sous condition que le reste à charge des familles soit de 50 €/enfant maximum.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de valider le financement proposé à l'unanimité.

➤ **Problématique de la cabane dans la cour :**

Suite à un contrôle des installations, il s'avère que la cabane ne respecte pas le cahier des charges. Son état vétuste ne permettant pas de réparations, son accès est interdit et son enlèvement se fera prochainement.

➤ **Association des enfants délégués pour les futurs aménagements dans la cour :**

Dans le cadre de l'axe de travail sur la citoyenneté et comme cela a été proposé au Conseil d'école, monsieur le Maire propose que le travail soit réalisé avec les délégués de classe afin de définir les prochains aménagements de la cour (marquage au sol...). Ces mêmes délégués seront conviés à un Conseil Municipal.

➤ **Création d'un comité de suivi concernant la mise en place de la nouvelle politique tarifaire :**

Monsieur le Maire propose la création d'un **comité de suivi** concernant la politique tarifaire de l'ALAE **avant la première facturation.**

Concernant la mise en place de la nouvelle politique tarifaire, il rappelle :

- que ce point a été abordé au Conseil d'Ecole en juin 2018 avec transmission d'un compte-rendu aux familles,

-qu'une délibération du Conseil Municipal en ce sens a été votée à l'unanimité le 23 juillet 2018 avec affichage du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal sur le panneau prévu à cet effet et sur le site internet de la mairie.

-et enfin, que ce point a fait l'objet d'un communiqué aux parents à la rentrée scolaire 2018/2019.

Conscient que cette mise en œuvre soit source d'incompréhension ou d'inquiétude, le Maire rappelle que les comptes budgétaires se portent bien mais qu'actuellement, les recettes de l'ALAE ne représente que 5% des dépenses de fonctionnement du service.

Le Maire expose que suite au travail du Comité de suivi, il n'est pas exclu de délibérer en Conseil Municipal pour proposer une modulation avec l'application d'un « forfait » plafonné par exemple.

Monsieur le Maire propose la composition du comité de suivi suivante :

- 4 techniciens (secrétariat et direction de l'ALAE),

- 4 délégués de parents d'élèves et titulaires,

-et 4 élus volontaires (JL.DANIAU, B.MOUYON, C.ASTIE, F.GLEYZES)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de valider la création d'un comité de suivi à la majorité (8 pour-2 abstentions)

➤ **analyse de l'air dans les locaux scolaires :**

Après un rappel de la réglementation en vigueur en matière de qualité de l'air, il convient de faire un diagnostic de la qualité de l'air des écoles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par un laboratoire habilité.

A noter en 2019, le diagnostic sera obligatoire pour l'ALAE et en 2020 pour la Mairie et la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire propose l'intervention du laboratoire 31 qui effectue déjà les prélèvements et analyses dans le cadre de la restauration scolaire à la cantine pour l'analyse de la qualité de l'air à l'école de Montgaillard-Lauragais.

A cette fin, il demande l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation d'un devis par le dit laboratoire au regard des prestations exigées.

Il propose également la réalisation d'un second devis à titre de comparaison.

**2/SECURISATIONS DIVERSES:**

➤ **Bilan de l'inspection des installations de loisirs par le bureau de contrôle :**

Le contrôle des jeux pour sur le territoire de la Commune opéré par un bureau de contrôle a été positif hormis pour la cabane en bois dans la Cour de l'école (voir point n°1-2<sup>nd</sup> alinéa) et les jeux situés à l'arrière de l'église (des travaux pourront être programmés en ce sens).

➤ **Convention d'entretien pour le Citystade :**

Après contact avec Agorespace (prestataire), il s'avère que la signature d'une convention d'entretien avec le prestataire n'est pas nécessaire actuellement.

➤ **Sécurisation de l'aire de jeux :**

Les barrières bois prévues au BP 2018 ont été posées ; de même que du gazon synthétique suite au contrôle cité ci-dessus.

➤ **Arrêtés réglementant l'utilisation du parc de loisirs :**

Monsieur le Maire fait lecture des arrêtés à l'ensemble des élus (les arrêtés sont consultables en mairie et affichés à l'entrée du Citystade).

➤ **Sécurisation d'une partie de la main courante à l'arrière de la Salle des Fêtes :**

La sécurisation s'avère nécessaire au regard e la fragilité de la main courante existante.

**3/POOL-ROUTIER : choix des prochains travaux et proposition de demande financière pour le prochain Pool-routier**

- Monsieur le Maire rappelle que le budget du POOL-ROUTIER pour 2016-2019 est de 52.000 € environ.

Il rappelle également que le POOL ROUTIER relève de la compétence intercommunale.

Il indique également qu'à ce jour, 15.000 € de travaux de reprise ont été réalisés sur l'ensemble des voies communales cette année.

Les travaux restant à réaliser en 2018 sont :

- L'entretien de fossés et busage,
- Et la rénovation d'une voie.

Le Conseil Municipal opte pour le projet de rénovation d'une partie de la rue des Pyrénées

Monsieur le Maire propose la demande de devis à la Communauté de Communes pour le projet rue des Pyrénées.

- Monsieur le Maire expose par ailleurs que 2 dégâts d'orage ont été déclarés sur la Commune de Montgaillard-Lauragais par la Communauté de Communes.

Le premier pour un montant de 4883 € avec un reste à charge de la Commune de 1190,23 € concernant un chemin de la STEP et le second d'un montant de 4058,50 € avec un reste à charge de la Commune de 989,25 € concernant le chemin communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation des dégâts énoncés ci-dessus.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère sur le dégât relatif au chemin de la STEP et approuve à l'**unanimité** la prise en charge du dégât cité.

**ADOPTÉ :**  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère sur le dégât relatif au chemin communal et approuve à l'**unanimité** la prise en charge du dégât cité.

**ADOPTÉ :**  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

- Enfin, Monsieur le Maire intervient sur la proposition de la Communauté des Terres du Lauragais concernant la gestion du POOL ROUTIER en commun. En effet, le Maire se doit de concerter le Conseil Municipal à ce sujet.

Après lecture du courrier du Président du CD31 concernant ce sujet, le conseil Municipal valide à la **majorité** la gestion du POOL ROUTIER en commun (6 voix pour- 4 voix contre).

**ADOPTÉ :**  
Pour : 6  
Contre : 4  
Abstention : 0

**4/ RH: Secrétaire de mairie en service pour 6 mois par le biais de Missions Temporaires le temps de définir et acter le RIFSEEP et pourvoir le poste par un titulaire :**

Monsieur le Maire expose le principe du service Missions Temporaires du CDG31.

Il présente également les démarches à réaliser afin de pouvoir recruter un agent (titulaire) dans de bonnes conditions.

**5/TRAVAUX DIVERS:**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal à savoir : le mur de la station d'épuration, le changement de l'horloge de l'église, l'entretien du village par l'agent communal, le montage des jeux à l'aire de loisirs, la création du boulodrome également au parc de loisirs, ainsi que la création d'une douche avec l'installation d'un cumulus à l'atelier par l'agent communal.

Par ailleurs, il indique que les travaux concernant le mur du cimetière ont démarré après arrachage nécessaire de certains arbres.

**6/AMENDES DE POLICE 2019 :**

➤ Budget 2019 :

Monsieur le Maire propose au titre des amendes de police 2019 les projets suivants : du marquage au sol (passages piétons, place handicapés..), la pose de panneaux de signalisation (école, Citystade, parc de l'église, panneaux d'interdiction...), la pose de potelets, la pose d'un second radar pédagogique pour un montant estimatif de 10.000 € environ.

Il propose également de prévoir le montant de la réalisation au BP 2019 et d'adresser une demande de subvention au CD31.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les projets au titre des amendes de police 2019.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- valide les projets cités et autorise Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires à la réalisation de cette opération,
- ainsi qu'à adresser une demande de subvention au CD31.

**ADOPTÉ :**  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Chemin piétonnier, arrêt de bus PECH-MARTY :

Monsieur le Maire rappelle que l'opération ne relève pas des amendes de police mais d'un autre dispositif financé par le CD31. Le dossier sera étudié dans le cadre d'un prochain BP.

## 7/ SDEHG :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le projet sommaire du SDEHG concernant l'éclairage du Citystade avec engagement de la commune à payer sur fonds propres la contribution communale qui s'élève à 1198 €.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

-valide le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**ADOPTÉ :** Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 1

- Dans un second temps, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le projet sommaire du SDEHG concernant l'éclairage des arrêts de bus sur la RD 816 avec engagement de la commune à payer sur fonds propres la contribution communale qui s'élève à 2506 €

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

-valide le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**ADOPTÉ :** Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 8/ QUESTIONS DIVERSES :

- Chemin de ramade : l'éclairage de l'arrêt de bus sera réalisé.
- Nids de frelons : Monsieur le Maire informe les élus qu'un nid de frelons a été détruit sur une voie communale
- Cérémonie du 11/11/2018 : Monsieur le Maire informe les élus que l'école a été sollicitée pour la réalisation de drapeaux, pour des chants...
- SDIS : un contrôle de la Salle des Fêtes sera réalisé prochainement.

La séance est clôturée à 23h45.

Le Maire, Bruno MOUYON.



